



Droit du travail

Par baloo

bonjour , je fais beaucoup d heures supp , j en suis a 130 heures , puis je les prendre en repos d affilée ou faut il que je les fractionnent ? merci beaucoup
puis je exiger de mon patron d en faire moins ? CAR DES FOIS JE FAIS 14 HEURES PAR JOUR et je suis épuisé

Par kang74

Bonjour

Quelle est votre convention collective ?

C'est votre employeur qui décide s'il vus paie ou si vous avez un repos compensateur .
C'est lui aussi qui décide quand vous les prenez in fine, même s'il doit vous permettre d'en faire la demande .

Vous ne pouvez pas refuser de faire des heures supplémentaires mais vous pouvez lui rappeler qu'il est responsable de votre santé et sécurité, et que par de là, il doit respecter les limites que le cadre légal impose .

Si vous avez un CSE vous pouvez aborder ce point .